

ANNEXE 2 : Délimitation du périmètre du site Natura 2000 BE35004 – “ Vallée de la Meuse de Dave à Marche-les-Dames ”

2.1. Carte délimitant le périmètre du site

La présente carte fixe, au jour de la désignation du site, à l'échelle cartographique 1/10.000^e (publiée au 1/25.000^e) le périmètre du site.

Cette carte est également disponible :

- Sous format informatique sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be> ;
- Sous format papier auprès de chaque commune concernée ;
- Sous les deux formats, auprès des Directions extérieures territorialement concernées du Département de la Nature et des Forêts.

2.2. Prescriptions littérales visant à préciser le périmètre du site

Liste des parcelles et parties de parcelles cadastrales non comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE35004 – “ Vallée de la Meuse de Dave à Marche-les-Dames ”

Les parcelles cadastrées ou ayant été cadastrées comme suit ne sont pas comprises dans le périmètre du site Natura 2000 BE35004 – “ Vallée de la Meuse de Dave à Marche-les-Dames ” :

COMMUNE : NAMUR Div 2 Section D : parcelles 235X6, Section E : parcelles 17G, 18C, 18D, 190F2, 199G, 1F4, 202S, 20F2, 20H2, 234C, 239N, 23G, 24S3, 24T3, 319E, 32F, 392N, 394E, 408C, Section F : parcelles 11R4, Div 11 Section B : parcelles 181N6, Div 12 Section C : parcelles 157A9, 157K9, Section E : parcelles 162, 212B, Div 18 Section B : parcelles 12R, 20A, Div 19 Section C : parcelles 99R, Div 20 Section A : parcelles 157, 162E, 181A, 190K, 214G, 50C, 50D, 52N, 52P, 66X, 67E, 68F2, 83C, 9H2, Section B : parcelles 14L, 14P, 193B, 204F, 206D, 211B, 72E, Div 21 Section A : parcelles 129K, Section B : parcelles 75Z, 78D, Div 22 Section A : parcelles 15B2, Div 25 Section A : parcelles 127X, 135A, 144D3, 144K3, 144M3, 144R2, 147N3, 14C, 158F, Div 26 Section A : parcelles 228N, 272Y, 303T3, 31H, 32X, 42B, Div 27 Section A : parcelles 144E, 147P, 150D2, 150W, 190P, 73C2, Section B : parcelles 18M, 20B

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE35004 – “ Vallée de la Meuse de Dave à Marche-les-Dames ”.

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme
et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN